



Problème pour récupérer le dépôt de garantie

Par **alive**, le **07/07/2009** à **23:35**

Bonjour, ma mère louait un appartement direct propriétaire, elle a dû déménager précipitamment car atteinte d'une maladie incurable. Son chat avait détérioré la tapisserie d'un pan de mur de la cuisine, nous en avons parlé au propriétaire qui était censé faire passer son peintre pour devis, ne voyant toujours personne et le délai de départ approchant, nous avons pris l'initiative de retapisser ce pan de mur seulement dans un ton harmonisant parfaitement avec le reste de la pièce. Nous pensions donc avoir rempli nos obligations de locataires en restituant l'appartement propre même si pas identique au départ. Souffrante, maman n'a pas pu être présente à l'état des lieux de sortie, c'est donc avec ma soeur que je l'ai fait. Le propriétaire a simplement signifié oralement que nous n'avions pas retapissé toute la cuisine mais n'a rien inscrit sur l'état des lieux de sortie. Lors de cet état des lieux nous n'avions pu lui donner la centrale de programmation écotherm que maman aurait reçue à son entrée, il était convenu que nous la cherchions dans les cartons. Nous ne l'avons pas retrouvée, le propriétaire devait nous chercher la facture pour se faire rembourser, le temps passant et n'ayant toujours pas de ses nouvelles, nous l'avons finalement commandée à écotherm. Parallèlement nous recevons un courrier du propriétaire qui nous somme de finaliser l'état des lieux car nous manquons à la loi! Etat des lieux que ma soeur est allée signer dès réception de ladite centrale, quelle a été sa surprise en voyant la facture de 1500€ que le propriétaire lui présentait pour travaux de réfection de la cuisine! Sans nous en parler au préalable! Ca fait un peu cher le rouleau de tapisserie! A ce jour maman n'a donc pas récupéré son dépôt de garantie (800€ + 100€ de caution pour le bip du portail) mais de plus elle vient de recevoir une facture de CILVAR (elle les avait sollicité pour le dépôt de garantie et caution ainsi que loyer impayé) qui lui réclame plus de 500€ pour les travaux de réfection car ils ont versé cette somme au propriétaire! Le contrat de CILVAR était entre maman et CILVAR, comment le propriétaire peut-il se faire payer sa tapisserie de luxe par leur biais? Le propriétaire a-t-il le droit de faire refaire des travaux sans nous consulter ou nous demander de les faire? N'y aurait-il pas fallu le passage d'un huissier ou expert pour constater cela? Que pouvons-nous

faire pour récupérer le dépôt de garantie et ne pas payer les 500€? Merci beaucoup pour votre aide!